

Image not found or type unknown



peut-on exiger le remboursement d'un scooter défaillant ?

Par **elisa**, le **21/08/2009** à **21:00**

Bonjour,

il y a un mois, nous avons acheté un scooter chez norauto. cependant celui-ci n'arrête pas d'avoir des problèmes(il ne démarre pas tout de suite, fuite d'essence etc. Est-il possible d'exiger le remboursement du scooter ?

Dans l'attente de vous lire,

Cordialement